TREMOUILLE SAINT LOUP

Compte rendu de la séance du jeudi 29 avril 2021

sous la présidence de Monsieur Bruno EYZAT

Présents : Bruno EYZAT, Alexander CONSTANTIN, Andre AUBERT, Guy BOYER, Eliane MAGNY, Samuel AUBERT, Bernadette ROUSSEAU, Alexandre GUILLAUME

Excusés : Jean-Claude PARREY représenté Guy BOYER

Secrétaire(s) de la séance : Bernadette ROUSSEAU

1-Demande d'aide intercommunale au developpement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité qui s'offre à la commune d'obtenir une aide pour les Travaux de Réhabilitation du bâtiment communal Bar Casse Croûte auprès de la communauté de communes Dômes Sancy Artense dans le cadre du développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente. Le taux de cette subvention serait de 10 % du montant HT.

Monsieur le Maire présente le dossier de demande d'aide pour la Réhabilitation du bâtiment communal Bar Casse Croûte suivant les devis estimatifs .

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Investissement TTC: 42 286.40 TTC (Soit 35 239€ HT)

Subvention sollicitée DSIL 2021 (30 % du montant HT)	10 571.70 €
Subvention Région Rhône Alpes Auvergne (40% du montant HT)	14 095.60€
Aide de la ComCom Dômes Sancy Artense	3 524.00€
Fonds de compensation de la TVA	7 047.80€
Autofinancement et/ou Emprunt	7 047.30€
Total TTC	**42 286.40€**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

1/ **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel présenté par Monsieur le Maire ;

2/**SOLLICITE** l'aide financière à la Communauté de communes Dômes Sancy Artense et approuve le dossier de demande de subvention correspondant ;

3/ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à la dévolution des travaux et pour effectuer les actes de gestion nécessaires à leur réalisation complète.

2-DSIL2021

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité qui s'offre à la commune d'obtenir une Dotation de Soutien à l'Investissement Local auprès de l'Etat . Le taux de cette subvention serait de 30 % du montant HT.

Monsieur le Maire présente le dossier de demande d'aide pour la Réhabilitation du bâtiment communal Bar Casse Croûte suivant les devis estimatifs .

Monsieur le Maire expose le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :

Investissement TTC: 42 286.40 TTC (Soit 35 239€ HT)

Subvention sollicitée DSIL 2021 (30 % du montant HT)	10 571.70 €
Subvention Région Rhône Alpes Auvergne (40% du montant HT)	14 095.60€
Aide de la ComCom Dômes Sancy Artense	3 524.00€
Fonds de compensation de la TVA	7 047.80€

Autofinancement et/ou Emprunt		7 047.30€
	Total TTC	**42 286.40€**

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

1/ **APPROUVE** le projet et le plan de financement prévisionnel présenté par Monsieur le Maire ;

2/**SOLLICITE** l'aide financière à l'Etat et approuve le dossier de demande de subvention correspondant ;

3/ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à la dévolution des travaux et pour effectuer les actes de gestion nécessaires à leur réalisation complète.

3-Régularisation cadastrale au lieu dit Auzolle Petite

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil que 2 chemins goudronnés 18 et 18a depuis des années ne sont pas identifiés sur le plan cadastral de la commune au lieu dit "Auzolle Petite". Le chemin 18, qui part de la RD 73 VC17,1ère à droite et dessert les habitations du bas, est situé sur les parcelles C 157(parcelle section communale), C158 et C156 (parcelles de Monsieur AUBIER). L'autre chemin 18a, qui part de la VC17, 1ère à droite et dessert les habitations du bas du village voie sans issue, est situé sur les parcelles C155 (parcelle section communale) et C 153(parcelle de Monsieur TOURNADRE Léon);

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

-**Précise** que ces 2 chemins sont existants depuis des années au lieu dit "Auzolle Petite".
-**Sollicite** Le Maire pour la mise à jour auprès des services du cadastre.

4-Désignation des membres à la commission communale: commission Travaux et Appel d'offre

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient, de désigner 2 membres à la commission Travaux et Appel d'Offres pour remplacer Daniel CAPPE et Tahar KHERROUBI.

Après un vote,
L'assemblée a désigné :

Mr Guy BOYER, Conseiller Municipal
Mme Bernadette ROUSSEAU, Conseillère Municipale

MAIRIE ST TRÉMOUILLE-ST-LOUP R.F. Puy-de-Dôme